

Je conclus que ces comités consultatifs rempliront en fin de compte les mêmes fonctions que d'autres organismes consultatifs qui assistent non seulement le ministre de l'Immigration mais aussi les ministres de l'Industrie, des Finances et d'autres. Je me demande quelquefois si ces organismes servent vraiment aux fins auxquelles ils sont créés. Nous savons qu'il est extrêmement difficile d'assurer une représentation proportionnelle au sein de ces comités consultatifs en y nommant un nombre approprié de délégués, des syndicats, du patronat et de certaines régions du pays, donc, en fin de compte une sélection d'universitaires qui méritent bien sûr mon profond respect et qui semblent acceptables à toutes les parties.

Il n'a rien à y redire mais les députés savent, de par leur expérience, que les comités étant ce qu'ils sont, on y nomme la plupart du temps comme secrétaire un administrateur expérimenté et puissant; il influence directement ou indirectement l'organisme jusqu'à ce que celui-ci devienne le comité d'un seul homme. Je sais que là n'est pas le but de ce projet de résolution. Je tiens à applaudir aux efforts du ministre dans les nouveaux règlements d'immigration qu'il propose.

● (8.20 p.m.)

Vous vous rappellerez, monsieur le président, que le ministre a parlé récemment d'une nouvelle façon de procéder par laquelle, grâce à un système de points, les cadres administratifs pourront décider quelles personnes peuvent être admises comme immigrants. C'est là une excellente méthode car elle concilie heureusement les directives données à ces fonctionnaires et l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

En parlant de la formation de ces comités, je tiens à dire qu'il est essentiel qu'ils bénéficient d'un programme de recherches. Par recherches, je n'entends pas prendre les chiffres du Bureau de la statistique, chiffres couvrant une certaine période, puis de dire «Nous avons maintenant tant de milliers de plâtriers employés au Canada. Voici les chiffres touchant la construction et la demande de plâtriers.» Ces chiffres pourraient aussi s'appliquer au secteur des services, aux restaurants par exemple. Ce n'est pas là de la recherche; c'est de l'accumulation de faits.

La véritable recherche va un peu plus loin. La recherche appliquée suppose la compilation des faits suivie de leur extrapolation. Il ne s'agit pas d'employer au Canada un certain nombre de plâtriers ou de maçons et de

dire ensuite que nos besoins n'en exigent qu'un certain nombre. La véritable recherche consiste à trouver le nombre de plâtriers et de maçons dont on aura besoin dans la construction dans sept ou dix ans et à prévoir l'adoption de nouvelles méthodes de construction. Le même principe s'applique aux autres spécialités et métiers.

Cela va coûter cher. J'exhorte le ministre à mettre à la disposition de ces comités des moyens de recherche satisfaisants. Pour bien s'acquitter de ce travail de recherche, il faudra grouper leurs installations de recherche avec toutes les autres phases de l'industrie comme les transports, les finances, l'économie du pays et les goûts et les aversions des consommateurs. La recherche doit tenir compte de tous ces autres facteurs sans oublier la situation financière actuelle et les régressions probables. Ce sera une entreprise coûteuse et astreignante.

Je sais que certains de nos ministères ont créé des directions de la recherche, mais savoir s'il s'agit là d'efforts vraiment sérieux dans ce domaine, c'est tout autre chose. Il est facile de dire aux gens qui ne font rien et qui ne connaissent rien: «créez une direction de la recherche». C'est la pire façon de faire les choses. J'exhorte le ministre à étudier sérieusement la création d'une direction de la recherche bien conçue, efficace et expérimentée, qui collaborera avec les autres ministères de façon à travailler de concert avec le ministère du Commerce et le ministère des Finances au lieu de se préoccuper uniquement du ministère de l'Immigration. Je suis sûr qu'elle ferait ainsi un bien meilleur travail.

Les comités en question devraient toujours être informés des résultats des travaux de recherche, afin de pouvoir conseiller le ministre sur la politique à suivre en matière d'immigration. Si les travaux de recherche sont bien faits, ces comités pourront, grâce à un effort concerté, donner au ministre des conseils sur la situation actuelle et future.

De cette façon, les critères établis par le ministre pourront être modifiés. Si on n'y touche jamais, ils finiront par s'ancrent dans l'administration et dans vingt ans d'ici le ministère s'y conformera encore parce qu'il est difficile aux cadres administratifs, de changer d'optique. Pour assurer l'efficacité de notre politique d'immigration, il sera nécessaire de modifier de temps à autres ces critères en tenant compte de la conjoncture et de la prospective.

A l'époque où l'on a opéré la fusion de l'administration de la main-d'œuvre avec celle de l'immigration, j'ai éprouvé de sérieux doutes quant au bien-fondé de cette fusion